



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

Séance du 28 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un et le 28 janvier  
à 19 heures, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie  
sous la présidence de Anne-Marie NAYA  
au Centre Socio-Culturel du Bois de Castres à Carbonne  
sur convocation régulière du 22 janvier 2021

Délibération C20210128_9	Demande de subvention pour l'équipement d'espaces multimédias
-----------------------------	---

Etaients présents : AMIOT Myriam (suppléante de SENECLAUZE Christian), BAROUSSE Stéphane, BARTHET Guy, BENARFA Ali, BERTON Philippe, BIENVENU Frédéric, BLANC Laurence (suppléante de AUDOUBERT René), BRUN Karine, CAILLET Pierre, CARON-JOURDA Yves, CAZARRE Max, CAZAUX Jean-Michel, CHIVAYDEL-BARRAL Nadège, CONDIS Sylvette, COSTES Alexandra, CRAIPEAU Chantal, CUSSOL Roselyne (suppléante de FERRAGE Pierre), DA SILVA Sandra, DALLARD Jean-Michel, DEGA Gilbert, DEJEAN Daniel, DELMAS Pierre, DELOR Carole (suppléante de CARRASCO José décédé), ESQUIROL Jean-Marc, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, GRYCZA Daniel, LAFARGUE Denis, LEFEBVRE Patrick, LIBRET LAUTARD Madeleine, MAILHOL Béatrice, MANFRIN Jean-Marc, MEDALE-GIAMARCHI Claire, MESBAH-LOURDE Pascale, MINETTI Stéphanie, NAYA Anne-Marie, NAYLIES Charles, PAYEN Éric, SALAT Éric, SORIA Delphine (suppléante de BAUDINIÈRE Julien), VARELA Marie-José, VEZAT-BARONIA Maryse, VIEL Pierre, WAWRZYNIAK Stéphane.

Etaients Excusés :

CUNIBERTI André, MURCIA Christian, RAMOND Rémi, RENARD Sophie, VIGNES Michel.

Pouvoirs :

CHALDUC Jean (pouvoir à LEFEBVRE Patrick), DANES Richard (pouvoir à GAY Jean-Louis), ESCORIHUELA Daniel (pouvoir à CARON-JOURDA Yves), HO Bastien (pouvoir à GRYCZA Daniel), LEMAISTRE Nadia (pouvoir CAZARRE Max), RIAND Sandrine (pouvoir à BAROUSSE Stéphane), TEMPESTA Marie-Caroline (pouvoir à NAYA Anne-Marie), TURREL Denis (pouvoir à SALAT Eric).

Secrétaire de séance : Daniel GRYCZA

Nombre de délégués titulaires : 57

Nombre de présents : 44

Nombre de votants : 52

## OBJET : Demande de subvention pour l'équipement d'espaces multimédias

Monsieur le Président rappelle qu'il a été proposé de mettre en place un matériel numérique et informatique interactif pour les services de la communauté de communes, les 32 communes du territoire, le siège de la communauté de communes ainsi que les accueils de la maison France Service de Carbonne, Montesquieu-Volvestre et Saint-Sulpice-sur-Lèze permettant un accès facilité au numérique avec pour objectifs :

- De faciliter l'accompagnement des usagers dans leurs demandes administratives en ligne, notamment pour celles gérées par la Maison France Services
- D'aider à numérisation des instances des collectivités (visioconférence, retransmission en ligne)
- De faciliter l'accès à la formation à distance des élus et des agents.

Une demande de subvention a été déposée auprès de l'Etat. Le Conseil Départemental de la Haute Garonne peut aussi être sollicité selon le plan de financement suivant :

### COÛT DE L'OPÉRATION

Montant HT	198 560 €
T.V.A.	39 712 €
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>238 272 €</b>

### FINANCEMENT

Aide de l'Etat	99 280 €
Aide du Conseil Départemental	49 640 €
FCTVA	39 086 €
Autofinancement	50 266 €
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>238 272 €</b>

### Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus ;
- DE SOLLICITER une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne au taux maximum applicable en la matière ;
- DE S'ENGAGER à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à ce dossier.

Pour copie conforme,  
Adopté à l'unanimité

Pour le Président,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente,  
Anne-Marie NAYA



52 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTION

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication*

Envoyé en préfecture le 29/01/2021

Reçu en préfecture le 29/01/2021

Affiché le



ID : 031-200066819-20210128-DE\_009\_2021-AU